



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°129/2021 du Conseil communautaire Séance du 11 octobre 2021

Date d'envoi de la convocation = 5 octobre 2021

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 59

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14

Nombre de délégués absents : 2

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Chusclan, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Alain NICOLET, Jean-Yves CHAPELET, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Michèle FOND-THURIAL, Corine MARTIN, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Stéphane MAURIN, Gilles DELALIEU, Ulrich BELANGERE, Fred MAHLER, José RIEU, Robert GAUTIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoit TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Didier BONNEAUD, Catherine CHANTRY, Christine CLERC, Benjamin DESBRUN, Hervé GINOT, Catherine PECASTAING, Marie-Chantal PIONNIER, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FORGEROU, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Philippe PAQUIER, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean ROCHE, Véronique HERBE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Éric AJASSE

Absents ayant donné procuration : Pascale BORDES à Corine MARTIN, Anthony CELLIER à Philippe BERTHOMIEU, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Michel CEGIELSKI à Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL à Jennifer OBID, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Muriel ROY-CROS à Nathalie FORGEROU, Julie MERCIER à Benoit TRICHOT, Ghislaine DE VERDUZAN à Hervé GINOT, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT à Benjamin DESBRUN, Patricia GARNERO à Christian BAUME, Sophie GUIGUE à Claude SALAU, Jacques BERTOLINI à Marie-Chantal PIONNIER

Absents : Sandrine ANGLEZAN, Monique GRAZIANO-BAYLE

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

Objet : Concertation publique préalable, pour le Pôle d'Échange Multimodal de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit – Modification de la date initiale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 103-2-3 et suivants du code de l'urbanisme

Vu le Code des Transports,

Vu la délibération 74/2021, fixant les objectifs et modalités de la concertation publique préalable, fixant les objectifs et modalités,

Considérant le coût total du projet de Pôle d'Échange Multimodal situé sur la commune de Bagnols-sur-Cèze est supérieur à 1,9 millions d'euros,

Considérant : qu'un projet de Pôle d'échange multimodal s'organise également sur la commune de Pont Saint Esprit

Considérant que la délibération n° 74/2021 fixait le cadre réglementaire et les propositions opérationnelles retenues,

Considérant que la phase d'avant-projet et de validation des esquisses seront finalisées courant du mois de septembre 2021, la concertation retenue le 5 juillet 2021 devra être décalée dans le temps, d'un mois environ,

Considérant l'importance d'organiser le développement des transports en commun pour les liaisons urbaines et interurbaines,

Considérant que les modalités de la concertation restent inchangées,

Considérant qu'au terme de la concertation, un bilan sera tiré par le conseil communautaire,

Cette question a été présentée à la Commission Mobilités et Déplacements du mardi 21 septembre 2021,

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité ;

- **D'approuver** les objectifs suivants de l'opération « PEM de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit », détaillés ci-dessous :
 - Offrir une visibilité à la gare pour lui redonner son rôle d'équipement public majeur
 - Organiser et sécuriser la desserte des cars et bus
 - Réorganiser et aménager des espaces de stationnement
 - Organiser des déposes minutes accessibles et sécurisés
 - Rendre lisibles et sécurisés les modes doux
 - Proposer de nouveaux services aux usagers.
- **D'approuver** les modalités suivantes de la concertation préalable ci-dessous :
 - Exposition de panneaux au siège de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien et en mairie de Bagnols-sur-Cèze décrivant l'opération

- Information dans le journal local
 - Information sur le site internet de l'Agglomération du Gard rhodanien et sur UGGO
 - Mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles du public consultable au siège de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien et en mairie de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit aux heures et jours habituels d'ouverture au public.
- **D'acter** que la concertation préalable se déroulera du lundi 25 octobre au vendredi 26 novembre 2021
 - **D'autoriser** le Président à exécuter la présente délibération et à signer tout document afférent à cette affaire

Fait et délibéré à Chusclan, le 11 octobre 2021.

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

21 OCT. 2021



AR PREFECTURE

030-200034692-20211011-DEL129_2021-DE
Regu le 21/10/2021